

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 20
Faits divers... 15

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Octobre 1882.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil, présidé hier matin par M. Grévy, a été long et orageux. La délibération a d'abord porté sur les affaires de Montceau-les-Mines. Le ministre de l'intérieur a donné connaissance à ses collègues du premier rapport que M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, lui a transmis. Les faits que M. Schnerb relate pour les avoir étudiés sur place ne permettent pas encore de déterminer exactement les origines et le but de ce mouvement socialiste. Une querelle s'est élevée entre le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre au sujet du chiffre des troupes à envoyer à Montceau-les-Mines. Le général Billot aurait trouvé ridicule le grand déploiement de forces militaires exigé par le ministre de l'intérieur. Pour répondre à cette objection, M. Fallières a donné lecture d'une dépêche arrivée hier matin de Montceau, d'après laquelle, la situation ne cesse pas d'être inquiétante. De son côté, M. Fallières a dû subir des observations au sujet de son projet sur les récidivistes qui permettrait d'englober les condamnés politiques avec ceux de droit commun. M. Hérisson a eu beaucoup de peine à se défendre relativement à la composition de la commission des chemins de fer qui a valu plusieurs soufflets au gouvernement ; nous voulons parler de la démission de MM. de Freycinet, Varroy et Sadi-Carnot. Le conseil s'est ensuite occupé de la situation du général Lallemand, arrivé au terme de son commandement. Il a été décidé que les longs et nombreux services ren-

due à la patrie par le général Lallemand, qui a commandé en chef devant l'ennemi, équivalaient à la condition prescrite par la loi. Il sera donc maintenu à la tête du 4<sup>e</sup> corps d'armée.

En ce qui concerne la date de la convocation des Chambres, le conseil, tout en la fixant au 6 novembre, a décidé qu'il y avait lieu, avant de publier le décret au Journal officiel, de consulter les présidents des deux Assemblées.

M. Devès a enfin annoncé à ses collègues qu'il pourrait probablement les saisir de son projet rectifié sur la réforme de la magistrature dans le conseil de samedi prochain.

Déclaration ministérielle. — Nous croyons savoir, dit le Temps, que le jour de la reprise de la session, le 6 novembre prochain, le ministre lira aux Chambres une déclaration formulant le programme politique que le cabinet n'a pu faire connaître au Parlement, puisqu'il s'est constitué le jour même de la clôture de la session.

LES TROUBLES DE MONTCÉAU-LES-MINES.

La présence des troupes n'intimide pas les meneurs révolutionnaires.

De nombreuses lettres contenant des menaces de mort ont encore été adressées à des maîtres mineurs, à des chefs de poste et aux directeurs de la tuilerie de Saint-Pierre, à Montceau-les-Mines.

On signale de nouvelles explosions de dynamite dirigées contre les habitations de plusieurs chefs de poste.

Une importante arrestation a été opérée avant-hier soir à 8 heures, à Sanvignes : c'est celle du nommé Henry, président de la Société de secours mutuels, membre de la Société de propagande anarchiste, qu'on soupçonne d'être l'auteur de la tentative d'explosion dirigée contre l'établissement des Sœurs de Sanvignes.

Une perquisition, faite au domicile de Henry, a amené la découverte d'une grande

quantité de cartouches de dynamite avec leurs mèches toutes préparées.

On a également arrêté un autre individu, Rancier, qui distribuait des placards incendiaires.

Malgré la présence des troupes à Montceau-les-Mines, des affiches rouges, excitant les ouvriers à la révolte, ont encore été placardées l'avant-dernière nuit sur différents points.

Le préfet de Saône-et-Loire a été mandé à Paris, mais il a répondu que sa présence était encore nécessaire à Montceau-les-Mines.

Les troupes qui occupent le pays se composent d'un bataillon du 43<sup>e</sup> d'infanterie, d'un bataillon du 27<sup>e</sup>, de deux bataillons du 10<sup>e</sup>, d'un bataillon de chasseurs à pied, de deux escadrons du 16<sup>e</sup> chasseurs.

Les récidivistes. — De 1876 à 1880, les récidivistes traduits annuellement devant les cours d'assises et déclarés coupables sont au nombre de 1,650. Le nombre des assassins récidivistes pendant cette même période représente 42 0/0 du total des individus condamnés pour assassinat. Le nombre des meurtriers récidivistes est de 38 0/0 sur le nombre total des meurtriers.

Les libérés en état de récidive légale qui, de 1854 à 1855, étaient au nombre de 8,744 en moyenne, atteignent, dans la période de 1876 à 1880, le chiffre effrayant de 15,124.

Le nombre moyen des récidivistes condamnés deux fois dans la même année est monté de 3,235 à 7,220 ; celui des récidivistes condamnés trois fois et plus, de 544 à 2,454.

Près de la moitié (45 0/0) des condamnés sortis des maisons centrales en 1878 ont commis de nouveaux méfaits après leur libération.

Le même individu, déjà frappé par la justice, peut se présenter devant elle jusqu'à dix fois en un an sans voir aggraver sa situation.

Avec cette organisation-là, le vol et le meurtre, c'est une carrière ! (Paris.)

La mise à exécution de la circulaire ministérielle concernant la répression contre les orateurs de réunions populaires, vient de recevoir son application à Lyon. Une dizaine de membres de la Fédération du parti révolutionnaire international viennent de recevoir des assignations pour paraître devant des juges d'instruction. Ces braves citoyens déclarent, par une lettre collective, qu'ils n'obéiront pas à la loi.

Nous lisons dans l'Univers :

Dans tout ce qu'ont raconté les journaux sur les graves incidents survenus au diocèse de Poitiers, il a été beaucoup question, et presque toujours en termes inexacts, d'une lettre de M<sup>e</sup> Bellot des Minières, et des « humbles remontrances » du chapitre. Au point où en sont les choses, et pour que les informations soient complètes, il nous semble y avoir avantage pour tout le monde à reproduire les documents imprimés dont il s'agit et qui sont répandus dans tout le diocèse.

Voici d'abord la lettre confidentielle de M<sup>e</sup> l'évêque de Poitiers, portant à la connaissance de son clergé un jugement de la sacrée congrégation du Concile :

Poitiers, le 3 juillet 1882.

« Messieurs et chers coopérateurs,

Si pénible qu'il soit pour un évêque profondément attaché à chacun de ses prêtres d'avoir à faire à son clergé une ouverture de la nature de celle qui va suivre, je me dois à moi-même de vous communiquer une décision émanée de la sacrée congrégation du Concile.

Les faits auxquels cette décision se rapporte ne sont que trop connus. Tout le diocèse sait qu'en décembre dernier, des raisons sérieuses m'obligèrent à retirer à M. l'abbé Louis Klängenhoffen l'aumônerie dont

récompensé, que la vie larga dans une aisance relative et une sécurité absolue.

Les camarades mêlés, grossiers peut-être, valaient mieux à son sens, pour cette nature molle, que les tiraillements d'un intérieur troublé et les railleries sceptiques d'une sœur, fervente adepte de la libre-pensée.

Bientôt, le bombardement de Paris, commencé ferocelement par les Prussiens, et les dangers réels qu'il fit courir à nos défenseurs, soldats, gardes nationaux, volontaires, permit d'entrevoir la sortie tant désirée par ceux qu'écrasait l'inaction gouvernementale.

Chaque jour on l'attendait, cette sortie bienheureuse ; chaque soir on abandonnait l'espérance, pour la sentir renaitre le lendemain.

Geneviève s'emut de sentir au danger le père de Jeannine.

Pourtant, aucun abatement ne parut sur son beau visage qu'éclairait la pure lueur de la résignation chrétienne.

Oh ! comme elle fit prier Jeannine, pour sauvegarder les jours du père, en transformant son âme ! Un jour, Jacques Ferrat dut accompagner un fourgon qui allait chercher des blessés.

Près d'un bastion, fort endommagé la veille par le tir ennemi, il rencontra une ronde de volontaires, parmi lesquels l'ingénieur ne possédait aucun grade.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>e</sup> CLAUDE DE CHANDENEUX.

CHAPITRE X

(Suite.)

Parfois, le soir, quand, sa garde descendue, ses camarades frileusement serrés autour d'un poêle réchauffé, il se promenait à pas pressés sur la portion de rempart condée à une défense jusqu'alors platonique, il s'enfonçait si bien en ses réflexions, qu'il n'entendait même plus l'incessant roulement de canon autour de la ville investie.

Il revoyait la Joliette, les premiers bonheurs de son union, la beauté serene de sa femme, l'adorable sourire de son enfant, cette paix si courte et si pleine des seuls jours heureux de sa vie.

Et tous ces trésors, il les avait semés au vent des papiers, pour ne recueillir ensuite que d'amers désenchantements.

Vieilli avant l'âge, ruiné par sa dissipation, réentrichi par une infamie, ne méritant plus les baisers de sa fille, séparé d'une femme digne de tous les respects, lié à une femme indigne de la moindre

considération, menacé par celle-ci d'une séparation nouvelle sans que cet éclat pût le ramener à son premier foyer... tel était l'état pitoyable d'un homme intelligent, bien doué, à peine parvenu à la moitié de sa carrière.

Quelle vieillesse en perspective, après une jeunesse cupide et une maturité désolée !

Où s'appuyer pour achever la route, dont tous les charmes, méconnus par lui, s'effondraient sous la main qui les eût voulu ressaisir ?

Sa sœur ?... Par convenance sociale, autant que par reste d'affection d'enfance, il l'avait recueillie, tout en plongeant un regard clairvoyant dans son cœur desséché.

L'aimait-elle, seulement ?... Il le voulait croire. La blonde Lucy aimait surtout la vie large, et si le frère eût encore été dans la gêne, ou serait aujourd'hui la blonde Lucy ?

Son père ?... Après avoir encensé l'idole depuis ses premières années, il en avait vu s'écailler la fausse armure de grandeur et d'honnêteté. Il avait trop appris sur ce bonze du socialisme, placé si haut dans son culte filial !... L'estime, en s'en allant, avait emporté l'amour.

Sa fille ?... Il l'avait chassée. On la lui refusait, c'était justice.

Caroline ?... Il la détestait d'autant plus que, l'ayant épousée par calcul, rien ne militait dans ses souvenirs, en faveur de cette femme sans

dignité, sans cœur.

Geneviève ?... Mais pourquoi songer à Geneviève ?... la personne au monde dont il se sentait le moins de droit à réclamer l'aumône d'un peu d'affection ; daignerait-elle lui en témoigner encore ?

Pourtant, puisqu'elle l'avait poussé à la réhabilitation...

Et, perdu dans ses pensées multiples, le volontaire arpentait le chemin de ronde, tout noir, lugubre, qu'illuminait brusquement, d'intervalle en intervalle, le tir d'une de nos pièces d'artillerie.

Geneviève ne cherchait point à savoir si son conseil portait des fruits. Elle se fut reproché, comme une faiblesse vaniteuse, d'attacher un intérêt trop vif à la constatation de son influence sur cette âme vacillante.

Satisfaite d'avoir indiqué le chemin, elle attendait, dans le silence et la prière, que la Providence lui apprît quels progrès faisait le voyageur sur la route du relèvement moral.

Sans qu'aucune pensée vulgaire se mêlât à ses sentiments intimes, la jeune femme sentait avec soulagement l'ingénieur arraché au cercle néfaste de son étrange famille.

L'existence du soldat, si monotone qu'elle fût alors, lui semblait plus saine que l'atmosphère de la maison de la rue Rougemont.

Elle estimait plus digne la garde montée aux

il était chargé à Poitiers, ainsi qu'une partie de ses pouvoirs. Cet ecclésiastique était coupable au delà de toute expression vis-à-vis de la personne de son évêque et aussi vis-à-vis de l'administration diocésaine.

» Soutenu et encouragé hautement par ceux-là mêmes qui auraient dû, les premiers, blâmer sévèrement son attitude, ses propos et ses actes, M. l'abbé Louis Klingenhoffen, qui avait déjà été pardonné, crut pouvoir en appeler au Saint-Siège et déposer aux pieds du Souverain-Pontife une plainte qui ajoutait encore à ses fautes.

» Ce recours à Rome, disait-on, était chose grave. Oui, je n'en disconviens pas; c'était grave et très-gravé. Mais qui donc avait à redouter les suites et les conséquences de ce procès? Était-ce l'évêque qui avait si longtemps souffert en silence des outrages inouïs, ou bien le prêtre coupable d'avoir ainsi manqué en tout à son évêque, et les adhérents aveugles et passionnés de ce prêtre?

» C'est pendant ma tournée pastorale dans l'arrondissement de Parthenay, que la sentence rendue le 5 juin m'est parvenue.

» Elle est brève; deux mots ont suffi. La sacrée congrégation du Concile s'est bornée à dire: *lectum ad instantiam*. Ce qui signifie, d'après tous les canonistes, qu'après avoir pris connaissance de l'appel de M. l'abbé Louis Klingenhoffen, la sacrée congrégation ne l'a même pas jugé digne de discussion et a passé immédiatement à l'ordre du jour: *ad instantiam*.

» En écartant ainsi par la question préalable une plainte qu'on s'était plu à présenter comme grosse de périls pour l'évêque, la sacrée congrégation a fait ample et bonne justice.

» On voulait que Rome élevât la voix. Rome a parlé. La cause est donc finie, si tant est qu'il y eût là une cause!

» Notre-Seigneur Jésus-Christ m'est témoin, messieurs et chers coopérateurs, que loin de me glorifier de ce résultat, j'en rougis et en ai l'âme navrée pour ceux qui ont blessé si gratuitement tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus généreux dans le cœur d'un évêque.

» J'espère, du moins, que les quelques ecclésiastiques qui se sont montrés oublieux de leurs promesses de respect et d'obéissance envers leur évêque reviendront à des sentiments dignes de leur caractère et de leur passé.

» Cette décision du Saint-Siège ne peut pas ne pas mettre fin à une opposition factieuse que rien, aujourd'hui surtout, ne saurait excuser: tel est mon vœu le plus sincère et tel est le désir du Vicaire même de Jésus-Christ.

» Recevez, messieurs et chers coopérateurs, la nouvelle expression de mon entier et affectueux dévouement.

» HENRI,  
Evêque de Poitiers.

Voici maintenant les *Humbles remontrances, communiquées aux prêtres du diocèse « confidentiellement »* comme la lettre épiscopale:

Bien qu'il connût sa résolution, le jeune homme, qui le voyait pour la première fois sous l'uniforme, s'arrêta tout surpris, tout heureux.

N'avait-il pas deviné que, sans en parler jamais, Geneviève tenait sa pensée tournée vers le nouveau soldat?

« Donc, il ferait plaisir à Geneviève en lui racontant sa rencontre. »

« Monsieur Ferrat, lui dit spontanément le volontaire, pouvez-vous me donner des nouvelles de M<sup>me</sup> Carvès? »

« Parfaitement, monsieur. La santé de M<sup>me</sup> Carvès était excellente hier. »

« Et... ma fille? »

« M<sup>lle</sup> Jeannine était fraîche encore, malgré les privations. »

Léon eut un grand soupir.

« J'espère que le rationnement est toujours régulier dans le XI<sup>e</sup> arrondissement? reprit-il avec embarras. »

« Aussi régulier qu'insuffisant, oui, monsieur. Nous en sommes à 150 grammes de pain. »

« C'est atroce! »

« M<sup>lle</sup> Jeannine a néanmoins mangé un peu de viande fraîche, cette semaine. »

« De la viande fraîche?... Par quel miracle? »

« L'ambulance Le Bastu a eu une distribution de mouton. M<sup>me</sup> la directrice, qui sait combien j'aime M<sup>lle</sup> Jeannine, n'aurait pas voulu frustrer

« Monseigneur. »

» Le chapitre de votre église cathédrale croit qu'il est de son devoir et de son honneur d'adresser à Votre Grandeur d'humbles remontrances à l'occasion de la « Lettre confidentielle » du 3 juillet, « portant à la connaissance de votre clergé un jugement de la sacrée congrégation du Concile. »

» Il ne nous appartient pas de rechercher s'il était nécessaire d'accuser, de dénoncer de nouveau, après un jugement quelconque porté, un prêtre dès longtemps frappé par vous, réduit momentanément à l'impuissance de se défendre, puni déjà, s'il était coupable, par six mois de souffrances préventives, et forcé enfin à une expatriation douloureuse.

» Il ne nous appartient pas davantage de discuter si l'on a bien traduit le *Lectum ad instantiam* de la sacrée congrégation par « l'ordre du jour » ou la dédaigneuse « question préalable »; si l'on a bien interprété le vrai sens de la sentence même, en supposant que la sacrée congrégation signifiait par là qu'elle n'avait « même pas jugé digne de discussion » l'appel porté devant elle; si, véritablement, « la cause est finie », ou si, en d'autres circonstances et sur d'autres motifs, il n'y a pas droit à un nouvel appel.

» Mais « qu'il y eût là une cause » et une cause grave, voilà, malgré le doute soulevé par Votre Grandeur, ce qui ne nous paraît pas contestable.

» Et c'est ici que nous demandons permission de vous adresser deux protestations respectueuses: l'une, générale et de droit; l'autre, personnelle et d'honneur.

» La protestation de droit, monseigneur, va contre le passage de votre lettre, déclarant que M. l'abbé Louis Klingenhoffen « ajoutait encore à ses fautes » en déposant une plainte aux pieds du Souverain-Pontife, ce qui donnerait à entendre qu'il se faut incliner, sans rien dire ni faire, sous toute sentence épiscopale, et qu'il y a faute à recourir au Saint-Siège, juge pourtant des évêques aussi bien que des simples prêtres.

» La protestation d'honneur porte contre plusieurs passages de la même lettre, où, avec une insistance marquée, nous sommes visés, accusés, flétris, plus que M. l'abbé Louis Klingenhoffen lui-même.

» Qui, en effet, sinon nous, voulez-vous désigner, monseigneur, par ceux qui auraient « soutenu et encouragé hautement » M. l'abbé Louis Klingenhoffen, tandis qu'ils « auraient dû, les premiers, le blâmer sévèrement »? par ceux qui auraient fait rougir votre front et navré votre âme en blessant « si gratuitement tout ce qu'il a de plus délicat et de plus généreux dans le cœur d'un évêque »? par ces « quelques ecclésiastiques, oublieux de leurs promesses de respect et d'obéissance envers leur évêque », que vous rappelez à « des sentiments dignes de leur caractère et de leur passé »?

» Oui, monseigneur, c'est nous, nécessairement, — et tout votre clergé en a jugé ainsi, — que vous dénoncez à nos frères en ces termes offensants, puisque nous sommes les seuls « ecclésiastiques » de votre diocèse qui soient intervenus officiellement et publiquement dans l'affaire de M. l'abbé Louis

pourtant un seul malade de son morceau de mouton frais, oh! Seigneur, non! mais un pauvre diable de garde national qui avait reçu un éclat d'obus étant mort, là, juste pendant que je soupirais, en regardant couper les portions, M<sup>me</sup> Le Bastu m'en a fourré une sans rien dire dans ma poche. La petite fille était contente, allez, monsieur!

Léon, par un mouvement brusque, saisit la main du jeune typographe et la serra dans ses doigts glacés.

Tout son orgueil s'effondrait devant ce récit naïf.

« Merci, dit-il d'une voix changée. Dites à M<sup>me</sup> Carvès que vous m'avez rencontré... sous l'habit qu'elle a désiré me voir porter. »

Il lâcha la main de Jacques et rejoignit ses camarades à grandes enjambées. La discipline était de bonne composition à cette époque, et le volontaire, encore tout remué de ce court colloque, rentra dans le rang déserté sans que le sergent — un jeune savant italien fort connu depuis par ses travaux — fit mine de s'en apercevoir.

Le soir même, n'étant pas « de veillée », Jacques courut au n<sup>o</sup> 115 du boulevard du Prince-Eugène, où les pauvres femmes, réunies devant la fumée de deux tisons verts, se rapprochaient pour moins souffrir du froid.

Jacques, toujours joyeusement accueilli, raconta son entretien avec M. Léon Bourgeat, l'intérêt qu'il

Klingenhoffen. Et en quoi aurions-nous mérité de tels blâmes? Vous savez bien, monseigneur, qu'en délivrant à M. l'abbé Louis Klingenhoffen la pièce testimoniale qu'il nous demandait, nous avons écarté respectueusement, — nos registres en font foi, — votre personne sacrée, évité avec soin toute appréciation de votre conduite, et que nous nous sommes bornés à rendre un témoignage indéniable d'honneur et d'affection à un des prêtres les plus honorables et les plus aimés de votre diocèse; à un prêtre qui, frappé sans motifs allégués, — nous ne disons pas sans motifs quelconques, — restait en butte à des soupçons que les accusations un peu moins vagues de votre lettre laissent encore planer sur lui.

» Premier corps ecclésiastique et sénat de votre église de Poitiers, nous avons dû défendre notre autorité et notre bonne renommée. Et c'est pourquoi nous sommes venus protester en faveur du droit au nom de tout le clergé diocésain, et repousser toute flétrissure pouvant rejaillir sur nous de plusieurs insinuations de votre lettre. Nous ne saurions permettre que notre conduite, toujours conforme au droit et au devoir, soit qualifiée « d'opposition factieuse ». Guidés toujours par des sentiments « dignes de notre caractère et de notre passé », nous n'avons jamais oublié les « promesses de respect et d'obéissance » dont nous avons eu une si longue habitude. Au besoin, nous les renouvelons aujourd'hui devant vous, et vous prions humblement d'en accueillir la sincère expression.

» De Votre Grandeur, Monseigneur, les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

CHARLES, évêque d'Anthédon; — l'abbé AUBER, faisant fonctions de doyen et de président; — CHARBONNEAU, — J.-CH. DE LIGNON; — Th. MORISSON; — U. MAXNARD.

N. B. — Manquent deux signatures: celle de M. Héline, vicaire général honoraire, absent, et celle de M. Poutier, secrétaire de l'évêché.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On s'est trop hâté de dire que la Sublime-Porte renonçait à l'alliance austro-allemande. M. de Bismark est intervenu et encore une fois la situation de Saïd-Pacha est très-gravement compromise. Le chancelier a menacé d'abandonner les Turcs à la Russie si le Sultan renonce aux obligations qu'il a contractées vis-à-vis du cabinet de Berlin.

Les fonctionnaires allemands à Constantinople parlent déjà de donner leur démission et le prince de Bulgarie est sur le point de faire un voyage à Berlin.

En résumé, le Sultan a été requis de se prononcer carrément, soit pour l'Allemagne qui saura le protéger, soit pour l'Angleterre gladstonienne qui lui a déjà en réalité pris l'Égypte.

ANGLETERRE. — M. Gladstone et Arabi. — Le premier ministre a promis à M. Joseph

Colvin que non-seulement Arabi aurait la vie sauve, mais que dans un temps donné il recevrait l'autorisation de retourner en Égypte.

Le secret de cette intrigue diplomatique est qu'Arabi-Pacha a reçu il y a deux ans une lettre de M. Gladstone approuvant le programme du parti national en Égypte.

### LE TUNNEL SOUS LA MANCHE.

Le projet de tunnel sous-marin, qui devait relier l'Angleterre au continent, paraît être ajourné indéfiniment.

Au commencement de l'année, le gouvernement britannique a institué une commission chargée d'examiner ce projet. Cette commission, qui avait pour président le général-major sir Archibald Alison, s'est livrée à une longue enquête, et elle vient de publier son rapport dans la forme de *Blue-Book*.

Ce rapport conclut au rejet du projet.

Malgré tous les moyens que la science met à la disposition de l'Angleterre pour rendre le tunnel impraticable en cas de guerre, tels que mines de dynamite et écluses d'inondation, les membres de la commission ont cru devoir repousser l'idée d'un tunnel sous la Manche. Deux voix surtout ont pesé fortement contre l'adoption de cette œuvre conçue par des ingénieurs français, la voix du duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée britannique, et la voix de sir Garnet Wolseley, le général en chef de l'expédition d'Égypte.

Ils ont objecté que l'obstruction du tunnel ne serait jamais que temporaire, ou la destruction complète fort difficile, et qu'en conséquence un ennemi envahisseur maître d'un point du littoral pourrait en quelques jours rétablir la circulation et ouvrir le territoire à une armée.

De plus, ils ont fait valoir que la Grande-Bretagne, perdant par ce tunnel sa position d'île protégée par ses flottes, serait obligée de modifier tout son système militaire et d'introduire chez elle le service obligatoire pour tous, au lieu du service volontaire.

Cette dernière considération est, plus que toute autre, de nature à calmer l'enthousiasme de la première heure pour le tunnel. Aussi le *Times* ne fait-il que reproduire le sentiment général, quand il déclare le projet du tunnel indéfiniment ajourné.

RUSSIE. — La *Voix* annonce que la ville de Podolsk (province de Moscou) a été le théâtre d'un terrible incendie, qui menaçait de détruire les bâtiments de la Trésorerie, de la Banque, de la Prison, de l'Administration locale et de la Délégation municipale. Tous les dossiers et documents ont pu être évacués à temps.

Par ordre de M. le prince Dolgoroukov, plusieurs escouades de pompiers de Moscou ont été expédiées à Podolsk.

Ce secours a sauvé la ville menacée d'une destruction complète. Le feu a détruit 40 maisons. Vers deux heures du matin, l'incendie était localisé, et les pompiers de Moscou ont pu s'en retourner.

— Vous lui direz, répondit fermement le jeune homme, que M<sup>me</sup> Carvès apprécie comme elle le doit la décision prise... et demande à Dieu de la rendre fructueuse!

— Je le ferai, dit Jacques.

Elle le remercia du regard. Cet enfant lui paraissait en délicatesse ce qu'elle lui avait donné en générosité.

Jacques se retira sans rien ajouter, sa mission remplie, avec le sentiment de faire une bonne œuvre, s'il parvenait à reporter à son tour au volontaire la réponse de M<sup>me</sup> Carvès.

Marianne prit le lumignon fumeux qui tentait vain d'éclairer l'unique chambre si maigrement chauffée, et reconduisit l'ouvrier typographe jusqu'à l'escalier.

« Adieu, Jacques, lui dit-elle; creyez-moi, c'est pour lui faire les commissions de son divorce de mari que vous venez voir M<sup>me</sup> Carvès. Si mieux ne pas vous déranger de l'ambulance. Si jamais elle pardonne à ce mari-là, par exemple, ce serait à y perdre mon nom de Marianne. »

Jacques sourit d'abord de la méprisante, puis dans les habitudes de la vieille servante, puis gravement:

— Mademoiselle Marianne, ces choses-là sont trop délicates pour nos idées à nous, mais sachez bien ceci: aussi sûr que vous êtes une personne respectable, quoique rancunière, M<sup>me</sup> Geneviève

# BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 octobre.

Les dispositions sont mauvaises. Des réalisations considérables entravent les transactions et les cours fléchissent dans une proportion importante: 3 0/0, 81.43 et 81.32; amortissable, 81.80, 81.52 et 81.62; 5 0/0, 116.45, 116.35 et 116.45.

La tenue du marché des rentes étrangères a été excellente au début, mais les premiers cours cotés sont très élevés, les offres se sont présentées en grand nombre et on est retombé à des prix inférieurs.

L'Egypte de 362.50 est retombée à 321.25. Le Turc offert à 13.15 est à 12.90. La Banque Ottomane est très-offerte de 812.50 à 806.25.

La Banque de France a perdu 5 francs à 5,475. Le Crédit Foncier fait 1,425. On constate des demandes très-actives sur les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 francs. Ce titre répond aux vœux des capitalistes sérieux qui y trouvent un placement sûr et un revenu convenablement rémunérateur.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se traitent à 525. On peut acheter à ce prix, cette valeur est susceptible d'une plus-value certaine. On fait 508.75 sur l'action de la Foncière de France et d'Algérie avec tendance à la hausse.

Le Crédit Lyonnais est à 640. Le Crédit Provincial est ferme à 580. L'intervention de cette société dans la faillite de la Banque de Lyon et de la Loire a produit une impression favorable dans le public.

La Banque Centrale de Crédit est fort recherchée à 520 et 525, le moment nous semble des plus choisis pour les achats.

Le Suez perd quelques points à 2,670 et 2,660. Le Part Civil est offert 2,030.

Le Gaz fléchit à 1,590. Le Panama est lourd à 331.25. Baisse importante des chemins: Lyon, 1,630; Orléans, 1,280.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du 9 octobre, M. Morlay, percepteur de Beaufort-en-Vallée, est nommé percepteur de la réunion de Saint-Lambert-de-Léves, en remplacement de M. Libéral, qui reçoit une autre destination.

La France dit qu'une session supplémentaire des conseils de révision aura lieu le 24 de ce mois (samedi prochain) dans toute la France pour statuer sur les demandes de dispenses formées par les jeunes gens de la classe 1881 qui justifient être soutiens de famille.

Par exception, cette session n'aura lieu dans le département de la Seine que le 25 de ce mois.

On se souvient du conflit qui avait éclaté entre le procureur général près la Cour de la Martinique et les membres de cette Cour. Pour mettre fin à ce conflit, dit le Temps, le ministre de la marine et des colonies vient de nommer un nouveau procureur général dans cette colonie. Il a choisi M. Coste, procureur de la République à Angers. De son côté, le garde des sceaux vient de nommer procureur de la République à Angers M. Rogères, procureur de la République à Laval.

Carré est une sainte. Et, glissant sur la rampe de l'escalier, en véritable imprudent qui se donne le plaisir d'une gamelle renouvelée de son enfance, il disparut dans l'abîme, et atteignit de cette façon dangereuse la tête de M<sup>me</sup> Péchu, devant laquelle il retomba, droit sur ses pieds, au port d'armes.

— Ah! si c'est Dieu possible! s'écria la bonne dame stupéfaite; me faire des tourments de corps comme ça! Vous serez donc gamin de Paris jusqu'à la fin de vos jours?

— Et je n'ai que dix-neuf ans!... Ça vous promet des émotions variées! déclara Jacques Ferrat en lui tirant au nez.

Un quart d'heure après, sérieux et tout pénétré de son rôle, il reprenait le tablier d'ambulancier pour aller aider le chirurgien à pratiquer un pansement.

(A suivre.) | CLAIRE DE CHANDREUX.

A l'Élysée. — Mon gendre, vos défauts eux-mêmes sont des qualités!... Vous péchez par excès de franchise.

— De même au même: — Mon gendre, il ne faut rien prendre à la lettre.

Météorologie. — Le bureau météorologique du New-York Herald communique la note suivante:

« Une perturbation cyclonique d'une énergie inconnue s'approchera des côtes de la Grande-Bretagne et de la France, du Sud-Ouest, entre le 17 et le 19. Vents de l'Est au Nord. »

D'après un arrêt rendu par la Cour d'appel de Bourges, le post-scriptum d'un testament olographe peut valoir comme argument d'interprétation, bien qu'il ne soit ni daté ni signé, pourvu qu'il émane certainement du testateur.

## ÉCOLE DE TIR DU 70<sup>e</sup> RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE.

### Concours de Tir

Séance du dimanche 22 octobre 1882, AU CHAMP DE TIR DU MÉNÉTON, A TOURS, A MIDI PRÉCIS.

Tout homme de 20 à 40 ans, porteur de son livret ou en tenue militaire, sera admis à concourir. Le Tir sera absolument gratuit.

Les prix seront décernés sur le champ de Tir, à l'issue du concours.

M. Doussain, capitaine, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, tient à la disposition des Tireurs des feuilles de route spéciales donnant droit à réduction de moitié sur le prix du chemin de fer. S'adresser à lui pour tous renseignements.

M. James Boyd, représentant du journal The Illustrated London News, journal illustré de Londres, est arrivé à Paris, se rendant à Saumur (Vienne) pour dessiner les ruines du groupe gallo-romain, découvert par le P. Camille de la Croix.

## LA LIBERTÉ ET L'ÉCOLE ATHÉE OBLIGATOIRE.

Le Courrier d'Angers a reçu la lettre suivante:

« Monsieur le Directeur,

« Il y a quinze jours, je vous entretenais d'une chouannerie qui était en train de s'organiser dans votre département, et qui avait choisi, pour tirer son premier coup de feu, l'une de vos plus petites communes, le berceau même de la guerre de la Vendée.

« Je vous disais que malgré les bienfaits fort onéreux de la loi sur l'instruction dite gratuite, les pères de famille de cette commune avaient eu à se plaindre de la conduite, par trop laïque, des théories politiques et religieuses, des systèmes d'instruction et d'éducation de leur instituteur. Ils souhaitèrent tout d'abord silencieusement son départ; enfin comme le mal s'accroissait ils se décidèrent à le demander. Ni leurs souhaits, ni leurs demandes n'eurent le résultat attendu. En conséquence, ils prirent un grand parti en masse, ils ont retiré leurs enfants de l'école. L'instituteur est resté sans un élève, instituteur in partibus, seul avec son déshonneur.

« J'apprends aujourd'hui que le gouvernement s'est ému sérieusement de cette grève d'écoliers, en rupture de bans, et que, samedi dernier, il a envoyé sur les lieux un inspecteur, chargé à mitraille de bonnes paroles pour les uns, de menaces pour les autres; chamarré, comme un arracheur de dents, de tous les rubans et palmes connus et inconnus, de tout ce qui peut davantage frapper l'imagination des masses et en imposer aux esprits faibles.

« Mais nos braves campagnards ne s'inquièrent pas pour si peu; à la vue de l'ennemi, ils se sont retranchés dans leurs demeures, et ont crenelé leurs clôtures. Jusqu'à ce jour, la lutte est toute à leur honneur; ils sont restés sourds devant les menaces, incroyables devant les promesses. J'ai oui dire que l'inspecteur demandait un grand renfort de béliers et de machines de siège pour ébranler à coups redoublés leur résistance; mais ce n'est pas la force qui viendra à bout de nos émeutiers; derrière leurs remparts, ils serreront encore leurs rangs et formeront le carré.

« Je ne puis cependant vous laisser ignorer que dans cette phalange de héros, il s'est glissé un traître, un judas, qui a entraîné dans sa défection cinq de ses domestiques,

fermiers ou ouvriers. L'école compte donc maintenant six élèves, six apostats. Était-ce la peine de déranger M. l'inspecteur pour arriver à un si maigre résultat? En revanche, l'insurrection est débarrassée des impedimenta qui entravent les meilleurs projets, des traitres et des timides: elle ne compte plus que des braves; elle est donc plus forte et plus vivace qu'au premier jour de l'assaut.

« Je me demande toujours ce que va faire le gouvernement de la R. F. Allons-nous voir revivre le siège de Frigolet, d'épique souvenir? Notre brave ministre de la guerre va-t-il mobiliser une ou plusieurs divisions militaires, et mettre le pays en état de siège? Sa Majesté Grévy, que l'histoire toujours juste a déjà surnommé Grévy l'Économe, va-t-elle chercher à corrompre nos révoltés en dégrèvant leurs impôts ou en leur offrant des palmes d'académie? Les pourvoyeurs des parquets recevront-ils l'injonction de faire rentrer dans l'ordre tous les pères de famille récalcitrants? M'est avis qu'il faudra rien moins que tout cela pour venir à bout de ces braves gens; encore ne seront-ils ni vaincus, ni convaincus, car tous sont bien décidés à résister pour leur religion, leur liberté et leur indépendance. Sitôt qu'ils seront libres, la guerre recommencera.

« Ainsi donc, le branle est donné, la guerre est officiellement déclarée à la loi de la franc-maçonnerie; je sais que dans le courant de cette semaine l'exemple donné par votre petite commune va être suivi dans le département d'Indre-et-Loire. L'insurrection fait tâche d'huile. J'espère que partout les pères de famille trouveront, dans ce mode d'opposition, le moyen de résister aux sinistres farceurs qui, sous prétexte d'égalité, prétendent nous asservir à leurs caprices et à leur corruption. Tous les jours on nous parle du droit de grève, de coalition, d'insurrection qui est, paraît-il, le plus saint des devoirs contre les patrons; faisons grève nous aussi; coalisons-nous contre l'École sans Dieu obligatoire; et la loi de l'athéisme ne tardera pas à disparaître, faute d'élèves, sous le poids du mépris et du ridicule.

« Enfin, comme pour détruire les insectes et parasites, il suffit de petites causes, il n'est pas défendu d'espérer que, si cette insurrection, minuscule encore, vient à s'étendre et à se généraliser, c'en sera fait de la République. La dernière heure des jouisseurs de notre Directoire ne tardera pas à sonner. M. Grévy fera ses malles, M. Gambetta perdra son ventre et son œil de verre, M. Ferry se fera garçon de café, et le gouvernement de Lilliput aura vécu.

» Amen!

» UN PÈRE DE FAMILLE. »

Empoisonnement. — M. Jean Vialoux, cultivateur à Rochefort-sur-Loire, rentrait chez lui le dimanche 8 octobre, vers six heures du soir, au moment où sa fille préparait le souper, en l'absence de sa mère.

En l'apercevant, celle-ci lui dit: Tiens, papa, voilà des champignons que maman a ramassés pour notre souper. Le père examina les champignons et, reconnaissant qu'ils étaient mauvais, il dit à sa fille: Jette ces champignons, mon enfant, ils ne valent absolument rien. La jeune personne obéit aussitôt.

La mère venant à rentrer sur ces entrefaites, demanda ce qu'on avait fait des champignons, et malgré les remontrances du père et de la fille, elle les ramassa et les fit cuire. Au moment de se mettre à table, le mari engagea de nouveau sa femme à ne pas en manger. Celle-ci ne voulut rien entendre et mangea le plat entier.

Le lundi matin, la femme fut prise de vomissements, mais comme elle y était sujette, on n'y prit pas garde, d'autant plus qu'elle se trouva mieux et que la soirée se passa bien.

Le mardi, le mari vint à Angers. A son retour, vers deux heures de l'après-midi, il trouva sa femme plus mal. On courut chercher le médecin qui prescrivit des remèdes que la malade ne put même pas prendre. Elle expira à 7 heures 1/2, après deux heures de souffrances, pendant lesquelles elle se plaignait d'une soif ardente. (Étoile.)

BRESSUIRE.

Mercredi dernier, à la gare de Bressuire, une machine, du poids de 80,000 kilos, faisant lentement la manœuvre, est venue,

par suite de la mauvaise opération d'une aiguille, heurter quelques légers obstacles, et, bientôt après, un wagon très-lourdement chargé et enrayé. Celui-ci a eu les deux essieux, mesurant deux décimètres de diamètre, entièrement courbés, et le contre-coup a été si violent que, malgré les efforts du conducteur, la locomotive, brisant deux rails, a été jetée de côté et a labouré le sable sur une distance de quelques mètres. Ce n'est que le lendemain, à cinq heures du matin, qu'elle a pu être remise en place. Aucun accident de personnes n'est à regretter.

## NANTES.

Insoumission. — Leclerc (Louis-Pierre), soldat réserviste de la classe de 1873, âgé de 34 ans, né à Saffré (Loire-Inférieure), a été condamné lundi, par le conseil de guerre séant à Nantes, à un mois de prison, pour n'avoir pas accompli sa période d'instruction de 28 jours.

Dimanche, dit le Populaire, de Nantes, un bien triste accident est venu jeter l'émoi dans la commune de Sautron. Un gendarme, qui se sentait indisposé, pria sa femme d'aller lui chercher un purgatif; celle-ci se rendit chez un épicier et demanda du sel d'oseille qu'elle porta à son mari. Le malheureux gendarme avala le terrible corsif et aussitôt fut pris de douleurs atroces. Dix minutes après, il expirait au milieu des plus cruelles souffrances.

## On lit dans la Mode-Bijou:

Le lundi 16 octobre, une animation extraordinaire régnait dans les rues d'Angers.

Il ne s'agissait, cependant, ni de fêtes vélocipédiques, ni de régates ou autres attractions si goûtées du public angevin.

La seule et unique cause de cette animation s'expliquait par l'inauguration des vastes magasins du PALAIS DES MARCHANDS.

Les nombreux clients de cette maison se sont portés en masse dans le nouvel immeuble et tous ont reconnu les immenses sacrifices faits par les propriétaires de cette maison dans le but de satisfaire leurs acheteurs.

9,500 personnes se sont présentées aux neuf caisses établies pour éviter tout encombrement.

On peut dire, dès aujourd'hui, que le succès de cette grande entreprise est assuré.

L'organisation spéciale et toute exceptionnelle de cette maison, le chiffre d'affaires très-élevé fait par elle, lui permettent, en effet, de restreindre ses bénéfices et de vendre réellement bon marché.

La progression constante de cet établissement est due, nous devons le dire, à la probité qui règle toutes les transactions entre l'acheteur et le vendeur.

## BOURSE DE PARIS

DU 17 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0	81 05
Rente 3 0/0 amortissable	81 60
Rente 4 1/2	140 50
Rente 5 0/0	116 35

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864. CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS. Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

## AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C<sup>ie</sup> de l'Ouest et de la C<sup>ie</sup> Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M. TAHET, notaire à Vihiers.

### VENTE

Aux enchères publiques,  
**D'UNE MAISON**

Et Dépendances,  
Situées à Vihiers,  
Dépendant de la faillite Massonneau-Lacroix.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M. TAHET, notaire à Vihiers.

On fait savoir :  
Qu'à la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, agissant comme syndic définitif de la faillite de M. André Massonneau-Lacroix, marchand d'engrais à Vihiers,

Ayant pour avoué constitué M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré,

Il sera, le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M. TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

1° Une maison d'habitation, située à Vihiers, sur la route nationale n° 160 de Saumur aux Sables-d'Olonne, actuellement occupée par M. Maynard, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, quatre chambres hautes, grenier au-dessus, cour derrière dans laquelle se trouve une cuisine avec mansarde au-dessus, jardin à la suite, dont partie en vigne.

2° Une autre maison d'habitation, située au même lieu, et contiguë à l'article précédent du côté du levant, occupée par M. Massonneau-Lacroix, comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, deux greniers au-dessus, porche à la suite, cave avec grenier au-dessus de l'autre côté du porche, grande cour derrière dans laquelle se trouve une écurie avec grenier au-dessus, lieux d'aisance à la suite, vaste hangar, remise avec buanderie, fenil sur le tout, pompe et réservoir, petite vigne au fond de la cour.

Le tout compris au cadastre de la commune de Vihiers sous le n° 159 de la section B, polygon 3, joignant au nord la route nationale n° 160 de Saumur aux Sables-d'Olonne, au levant Audrault, au midi Miau et au couchant Jobin.

Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

S'adresser, pour les renseignements, à :

1° M. TAHET, notaire, dépositaire du cahier des charges ;  
2° M. BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé,  
Saumur, le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.  
(576) BEAUREPAIRE.

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M. TAHET, notaire à Vihiers.

### VENTE

Sur conversion de saisie immobilière  
ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
De Différents

### IMMEUBLES

Situés au bourg de Tigné.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :  
Qu'à la requête de MM. Gourdon frères, négociants en vins et spiritueux, demeurant à Bordeaux,

Ayant pour avoué constitué M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête de MM. Gourdon frères, sus-nommés, sur M. Louise Cherpy ou Charpy, veuve du sieur Constant Moricet, ladite dame ancienne marchande de vins à Tigné, et aujourd'hui domestique, demeurant à Vihiers, ladite saisie faite par procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-deux, visé conformément à la loi, et enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 32, numéro 22 ;

Il sera, le dimanche cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M. Tahet, notaire à Vihiers, procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère dudit M. Tahet, commis à cet effet, des immeubles ci-après désignés.

En présence ou elle dûment appelée de M. veuve Constant Moricet, sus-nommée, ayant pour avoué constitué M. Coquebert de Neuville.

#### DÉSIGNATION.

1° Une cour entourée de murs, située au bourg de Tigné, au lieu dit Gastine, d'une superficie de trois ares environ, dans laquelle se trouvent trois petits toits en pierre, joignant au levant la route, à l'ouest David.

2° Une autre cour, située au même endroit, d'une superficie d'environ un are soixante-six centiares, dans laquelle se trouvent un petit cellier, un pressoir, une petite construction à la suite du cellier, et cabinet d'aisances, joignant au midi David, au nord veuve Ragueneau.

3° Une maison, située au même endroit, ouvrant sur la deuxième cour ci-dessus désignée, composée de deux chambres basses à feu, avec grenier au-dessus, un cellier y attenant, joignant au nord veuve Ragueneau, au midi David, au levant la maison ci-dessus.

4° Un morceau de terre en jardin, situé au même endroit, contenant environ douze ares vingt-six centiares, joignant veuve Ragueneau au couchant et au nord, au levant la maison ci-dessus désignée.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M. TAHET, notaire, dépositaire du cahier des charges ;  
2° A M. BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente ;  
3° A M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué de la veuve Moricet.

Dressé par l'avoué poursuivant, sous-signé,  
Saumur, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.  
(577) BEAUREPAIRE.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

### UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard,  
Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M. MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M. PAILLON, rue du Presbytère. (563)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien arboré.

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Daëler. (565)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON

DE MAITRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Bauge, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et potager ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M. MÉHOUS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 29 octobre 1882 :

1° UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés ;

2° Et 20 ares 65 centiares de terre, situés à Gravouilleau, même commune ;

Appartenant à M. Pierre LÉGER.

Facilité de traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M. MÉHOUS.

### A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 12.

S'adresser à M. GIRARD, libraire.

Etudes de M. AUBOYER et LAUMONIER, notaires à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,  
Dépendant de la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

I. — Commune de Longué.

1° La ferme de Souvenotte-de-Ormeau, contenant 14 hectares 37 ares 20 centiares.

2° La ferme de la Bouilladerie, contenant 8 hectares 45 ares 50 centiares.

II. — Commune de la Breille.

3° Une sapinière, nommée le Chardonnet ou les Champs-Blancs, contenant 1 hectare 5 ares 85 centiares.

4° Un bois taillis, nommé la Coulière, contenant 79 ares.

5° Une parcelle de bois taillis et sapins, au lieu dit la Pitrière, contenant 53 ares.

III. — Commune de Villebernier.

6° La ferme de Pâturaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements : à M. AUBOYER ; en l'étude de M. LAUMONIER ; à M. CARRET, propriétaire à Varrains, et à M. ANIS, propriétaire à Saumur. (552)

### Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

### LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal. (570)

### ON DESIRE trouver un homme

pour cultiver à moitié un vaste jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etudes de M. HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M. Goussier, et de M. CORDELET, notaire au Mans, rue des Quatre-Tours, 48.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques.

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir.

En l'étude dudit M. HILAIRE.

### UNE FERME

Nommée PERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâturages, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audits M. HILAIRE et CORDELET. (371)

### UN HOMME MARIE

bonnes références, demande un emploi comme régisseur comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine.

S'adresser au bureau du journal.

### VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des reins, diabète, urique.  
Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, chlorose, urique.  
Source n° 3. — Maladies de l'appareil urinaire.  
Source n° 4. — Maladies de l'appareil urinaire.  
Source n° 5. — Maladies de l'appareil urinaire.  
Source n° 6. — Maladies de l'appareil urinaire.  
Source n° 7. — Appareil urinaire, gravité, diabète.  
Source n° 8. — Maladies des organes digestifs.  
Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonate de sodium contenu dans chacune des sources.  
Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

### SPA

POUCHON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très abondante en fer. L'abondance d'acide carbonique, qui se maintient le jour à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Très utile dans toutes les maladies où le fer est ordonné.  
Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

### VICHY

SOURCE HARDY. — Eau minérale ferrugineuse et ferrugineuse, composée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac.  
Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

### CHEMISERIE SPECIALE

### A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre  
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, CANTERIE

### SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous nos modèles ont donné à nos chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

### CHEMISES CONFECTIONNEES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

### GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en soie

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Certifié par l'imprimeur sous-signé.